

Une mutuelle via la commune

Publié le 11/09/2015

La Santé près de chez vous



Élus et référents de quartiers chargés d'examiner les tarifs et prestations des mutuelles./Photo DDM

Au 1er janvier prochain, l'adhésion à une mutuelle santé sera obligatoire pour tous les salariés. Pour les autres personnes, de plus en plus de communes organisent leur propre mutuelle via leur Centre communal d'Action sociale.

À Lapeyrouse-Fossat, un comité de pilotage comprenant des élus et les référents de quartiers ont été chargés d'examiner les tarifs et prestations et l'association Actiom, qui propose l'offre «Ma Commune Ma Santé», a été retenue et accréditée par le CCAS.

Cette association propose une offre simple, avec trois mutuelles différentes et des formules au choix (économie, sécurité ou confort), une tarification par tranche d'âge ou pour des familles.

L'offre sera présentée et expliquée en réunion publique le jeudi 24 septembre à 20 heures à la salle des fêtes. Des permanences d'Actiom se tiendront ensuite à des dates proposées. Les rendez-vous seront pris par le secrétariat de mairie.

Pour les personnes qui n'ont pas de mutuelle, les souscriptions peuvent se faire dès à présent. En revanche, les adhérents à une mutuelle ont à annuler leur engagement avant le 31 octobre 2015 (délai de deux mois obligatoire pour la rétractation) pour une souscription au 1er janvier 2016.